

Arrêté en Conseil, C.P. 1190, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$1,236,234.55 à la province de l'Ontario, pour secours direct municipal, secours direct provincial dans les municipalités incapables de contribuer.

Arrêté en Conseil, C.P. 1191, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$376.05 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct municipal dans la ville de Bridgewater.

Arrêté en Conseil, C.P. 1192, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$5,329.39 à la province de Québec, pour secours direct municipal dans la ville de Port-Alfred, comté de Chicoutimi.

Arrêté en Conseil, C.P. 1193, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$1,992.82 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 1194, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$1,331.58 à la province de l'Alberta pour règlement de secours aux colons des territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 1195, du 12 juin 1934: ravivant l'entente conclue avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard, sous l'autorité des arrêtés en Conseil, C.P. 2181 du 19 octobre 1933 et C.P. 1054 du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1196, du 12 juin 1934: ravivant l'entente conclue avec la province de la Nouvelle-Ecosse, sous l'autorité des arrêtés en Conseil, C.P. 941, du 25 mai 1933, (et tel qu'amendé par l'arrêté en Conseil, C.P. 1289, du 28 juin 1933) et arrêté en Conseil, C.P. 1048, du 21 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1197, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province du Nouveau-Brunswick sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1994, du 26 septembre 1933 et C.P. 1055, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1198, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province de Québec, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1482, du 22 juillet 1933 et C.P. 1057, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1199, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province de l'Ontario, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1686, du 22 août 1933 et C.P. 1058, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1200, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province du Manitoba, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1554, du 4 août 1933 et C.P. 1060, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1201, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province de la Saskatchewan, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1555, du 4 août 1933 et C.P. 1061, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1202, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province de l'Alberta, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1553, du 4 août 1933 et C.P. 1062, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1203, du 12 juin 1934: ravivant l'entente avec la province de la Colombie-Britannique, sous l'autorité d'arrêtés en Conseil, C.P. 1556, du 4 août 1933 et C.P. 1063, du 22 mai 1934, concernant des secours directs dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 1218, du 12 juin 1934: autorisant paiement de \$22,988.22 à la province de Québec, pour secours direct municipal, secours direct provincial dans les territoires non organisés (Les vieilles Forges, comté St-Maurice).